



COVID19 - informations du 6 avril - solidarité et collégialité

Le 6 avril 2020

Madame, Monsieur,
Chère collègue, cher collègue,

La situation que nous vivons actuellement est à bien des égards sans précédent. En cette période si particulière, mes pensées vont aux personnels soignants qui tous les jours luttent contre cette épidémie. Nos collègues médecins et pharmaciens sont pleinement mobilisés ainsi que tous nos étudiants en santé. La Faculté de médecine et de pharmacie est pleinement engagée dans cette lutte sans merci contre le Covid-19. Je veux leur transmettre, en votre nom, notre total soutien et leur exprimer notre profond respect.

Certains collègues et certains étudiants sont aussi actuellement touchés par la maladie. L'université est en lien régulier avec eux pour leur apporter le soutien nécessaire dont ils ont besoin. Nos collègues concernés me disent les bienfaits des témoignages de sympathie qu'ils reçoivent de celles et ceux avec lesquels ils travaillent au quotidien. Pouvoir s'appuyer sur une communauté soudée dans ces moments difficiles est une force que nous devons préserver.

Face aux réalités douloureuses que nous vivons, la continuité de la vie de l'établissement peut parfois apparaître bien dérisoire. Je crois que nous devons, plus que jamais, exprimer notre solidarité et la déployer partout où elle a du sens, tout en veillant à la continuité du service public.

L'université de Poitiers, humaine et solidaire

Dès les premiers jours du confinement, une chaîne de solidarité s'est organisée pour le CHU de Poitiers en collectant différents matériels utiles – notamment masques, gants, surblouses, protections et appareils divers – dont nous disposons. De nombreux collègues de nos laboratoires ont spontanément proposé leur aide. Ils utilisent, en relation avec la DLPI, leur savoir-faire au service de l'hôpital et de l'établissement en produisant, par exemple, de grandes quantités de solutions hydro-alcooliques. Cette solidarité est naturellement notre devoir. C'est aussi notre fierté.

La solidarité s'exprime aussi naturellement au sein de notre communauté. A cet égard, je veux rappeler avec force et sans ambiguïté que tous les personnels, titulaires comme contractuels, mais également tous les vacataires quelle que soit leur situation, seront payés pendant la période du confinement. C'est un engagement clair. Je l'ai pris, dès le 16 mars, lors de ma dernière réunion en présentiel avec les représentants des personnels. La DGS l'a confirmé par courrier du 23 mars et

cette disposition figure dans le plan de continuité administratif de l'établissement, régulièrement mis à jour. Nous devons cette solidarité aux vacataires. Évidemment, il en va de la responsabilité des composantes de transmettre aux services compétents – dans les délais habituels – les documents habituels permettant le paiement des heures dues. Par mesure de simplification, certaines procédures ont été allégées. L'application de ces principes devrait éviter que ne circulent de fausses informations concernant le paiement des vacataires et qu'une polémique inutile ne se développe à ce sujet. Il convient de rappeler que les services s'attachent dans un contexte très difficile, à organiser à distance avec l'Etat, la continuité des rémunérations. Cette mission est loin d'être aisée, et je tiens tout particulièrement à les en remercier.

Nos étudiants ont toujours su compter sur chacune et chacun d'entre vous pour leur assurer une formation de qualité et leur venir en aide lorsque c'était nécessaire. Cette attention particulière qui honore notre université a conduit, depuis huit ans, à mettre en œuvre de nouveaux dispositifs de solidarité en faveur des étudiants les plus démunis. A compter de ce jour, l'université de Poitiers a créé une nouvelle aide d'urgence, sous la forme d'un soutien financier ou en nature, qui est accessible à tous les étudiants placés dans une situation de précarité en raison de la crise sanitaire. Cette nouvelle aide vient utilement compléter les aides habituelles de notre université et du CROUS de Poitiers. Elle a été mise en place en un temps record suite aux simplifications dérogatoires accordées par le MESRI pour l'utilisation de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Etre solidaire, c'est aussi garantir notre potentiel humain en formation et en recherche dans les services, les laboratoires et les composantes. C'est nécessaire pour maintenir notre capacité de fonctionner. C'est aussi maintenir des opportunités d'emploi en proximité. Concernant les personnels Biatts, les mouvements internes débiteront dès la semaine prochaine avec une attention particulière aux personnels en situation difficile due à la crise sanitaire. Les concours seront ouverts selon le calendrier déterminé par le ministère. Concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, j'ai pris la décision de maintenir les recrutements que nous avions initialement prévus. Ces décisions imposent, je le sais, des adaptations pour l'ensemble des services et des membres des comités de recrutement. Nous serons très certainement contraints de procéder à ces recrutements à distance, y compris pour la seconde session des enseignants-chercheurs car je crains que la probabilité qu'elle se déroule en présentiel s'éloigne peu à peu. De plus amples informations vous parviendront dans les prochains jours. Je sais pouvoir compter sur la compréhension de toutes et tous.

L'université de Poitiers, respectueuse de ses valeurs démocratiques

L'état d'urgence sanitaire de la loi du 23 mars 2020 nous impose de réinventer chaque jour notre fonctionnement sans transiger sur le respect des valeurs démocratiques. Le fonctionnement de notre établissement dans ces circonstances particulières se nourrit de vos initiatives et de votre travail dans des conditions que je sais difficiles. Soyons collectivement vigilants pour que chacune et chacun d'entre nous traverse cette épreuve sans dommage. Soyons aussi raisonnables dans nos sollicitations au regard de la crise sanitaire.

C'est en ce sens que je réunis demain le premier conseil d'administration à distance avec une procédure adaptée à son enjeu : se prononcer sur la possibilité de réunir de manière dématérialisée l'ensemble des assemblées élues à l'échelle de l'établissement (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire [CFVU], Commission Recherche [CR], Conseil Académique [CAC], Comité Technique d'Etablissement [CTE] et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail [CHSCT]) pour

prendre des décisions à caractère d'urgence en lien avec la crise sanitaire. Le respect des instances élues et de la collégialité à distance nécessite, vous le comprendrez, d'adapter aussi notre façon de procéder. Dans la mesure du possible nous privilégierons la visio-conférence en ayant le souci de garantir une preuve écrite des échanges.

Enfin, en cette période où nous avons plus que jamais besoin de nous évader, je souhaite relayer les initiatives pour vous accompagner pendant la période de confinement, portées notamment par la Maison des étudiants, le SUAPS ou le SCD en matière culturelle et sportive. Depuis le début de cette crise sanitaire, l'université de Poitiers a développé progressivement sur son site internet un espace d'information dédié à la crise sanitaire que nous traversons : <https://www.univ-poitiers.fr/coronavirus/>. Tous les messages envoyés à notre communauté universitaire ainsi que les informations disponibles y sont consolidés et mis à jour au fur et à mesure. Je vous invite à vous y rendre régulièrement.

Notre communauté universitaire n'échappe pas aux difficultés générées par l'ampleur de la crise sanitaire que nous traversons. En restant fidèle à nos valeurs de solidarité et de démocratie, nous en sortirons plus fort, collectivement.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Bien cordialement,

Yves JEAN

Président de l'université de Poitiers